



Règlement intérieur de la section squash

- 1) L'adhésion à la section squash est ouverte à toutes les catégories de membres de l'ASPIC hors extérieurs et ce, sans cotisation spécifique.
- 2) Les pratiques sportives au sein de l'ASPIC requièrent la fourniture d'un certificat médical valide (de moins d'un an). L'adhésion ASPIC étant sur une année civile, un certificat médical qui est établi sur une année scolaire est accepté mais il devra être renouvelé en cours d'année.
- 3) Le site internet de l'ASPIC section squash fournit l'outil de réservation d'un créneau de jeu ; chaque abonné dispose d'un jeton de réservation. La durée d'une séance est de 40 minutes.
- 4) Le dernier créneau de la journée se termine à 19h40 ; les joueurs doivent quitter les courts et libérer les vestiaires au plus tard à 20h00 pour laisser la place au personnel d'entretien des locaux.
- 5) La pratique du squash requiert l'utilisation de chaussures de sport en salle propres et non marquantes ; tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion de la section.